

Déposer ma demande d'autorisation d'urbanisme en ligne

Dépôt d'une demande d'urbanisme @ **NANTES**  **SERVICES**

Version : 15/12/2021



N°1 – Accéder à la plateforme eServices

- 1.1 – Connexion sur <https://eservices.nantesmetropole.fr/accueil-particuliers>

- 1.2 – Puis cliquer sur l'onglet Urbanisme



The screenshot shows the homepage of the Nantes eServices website. At the top left, the logo "NANTES eSERVICES" is displayed. To the right, there are navigation links for "PARTICULIERS", "PROFESSIONNELS", and "ASSOCIATIONS", along with a "Me connecter" button. The main banner features a photograph of a young child running in a park, with the text "UN SITE UNIQUE POUR TOUS LES E-SERVICES" overlaid. Below this, there is a search bar with the placeholder text "Ex : acte de naissance, déménagement ..." and a "Rechercher" button. At the bottom, there are two tabs: "Par eServices" (selected) and "Par communes". Under the "Par eServices" tab, there are seven service categories represented by icons in white hexagons: "Accueils de loisirs / Accord", "État civil - Pièces d'identité", "Solidarités", "Piscines", "Cars scolaires", "Nouveaux nantais", and "Crèches (multi-accueils)".



N°2 – La page Urbanisme

- 2.1 – Sélectionner la commune d'intérêt

- 2.2 – Puis cliquer sur l'onglet « Je gère mes autorisations d'urbanisme »

- 2.3 – *[information]* Une section Questions / Réponses est présente

COMMUNE CONCERNÉE PAR VOTRE DEMANDE

SERVICES CONNECTÉS AU COMPTE NANTES MÉTROPOLE

Je gère mes
autorisations
d'urbanisme

VOS QUESTIONS SUR L'URBANISME'

Urbanisme

Je souhaite contacter le service urbanisme de la commune sur laquelle je veux déposer ma demande, à qui puis-je m'adresser ?

Urbanisme

Où puis-je trouver la réglementation liée au Plan Local d'Urbanisme Métropolitain ?

Urbanisme

Je souhaite effectuer des travaux, quelle réglementation dois-je suivre ?

Urbanisme

Comment obtenir les informations cadastrales d'une parcelle ?

Urbanisme

Que puis-je déposer comme dossier ?

Urbanisme

Quel intérêt de demander un CUa (certificat d'urbanisme d'information) ?

N°3 – Authentification avec votre compte Nantes Métropole

- 3.1 – Connectez-vous avec votre compte eServices - Nantes Métropole pour cela renseigner votre adresse mail et votre mot de passe

Forme de connexion :

Votre adresse mail

Votre mot de passe

[Se connecter](#) [Vous avez oublié votre mot de passe ?](#)

- 3.2 – Si vous n'avez pas compte eServices, vous pouvez en créer un, en cliquant sur →

[Créer un compte](#)

N°4 – La page Je gère mes autorisations d'urbanisme

- 4.1 – La page « Je gère mes autorisations d'urbanisme » fournit plusieurs informations préalables à votre dépôt (Note d'Informations d'Urbanisme, le numéro de votre parcelle, guide de bonne pratique, etc.)
- 4.2 – Cliquer sur « Commencer » pour pouvoir déposer votre dossier d'urbanisme

CE SERVICE S'EFFECTUE EN 2 GRANDES ÉTAPES ET DURE ENTRE 5 ET 10 MINUTES ENVIRON.

[Commencer](#)

N°5 – Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

5.1 – L'interface vous permet de :

- d'accéder à la réglementation du PLUm

- de sélectionner le type de dossier à déposer

- de suivre vos demandes (en cours, décisions, brouillons)

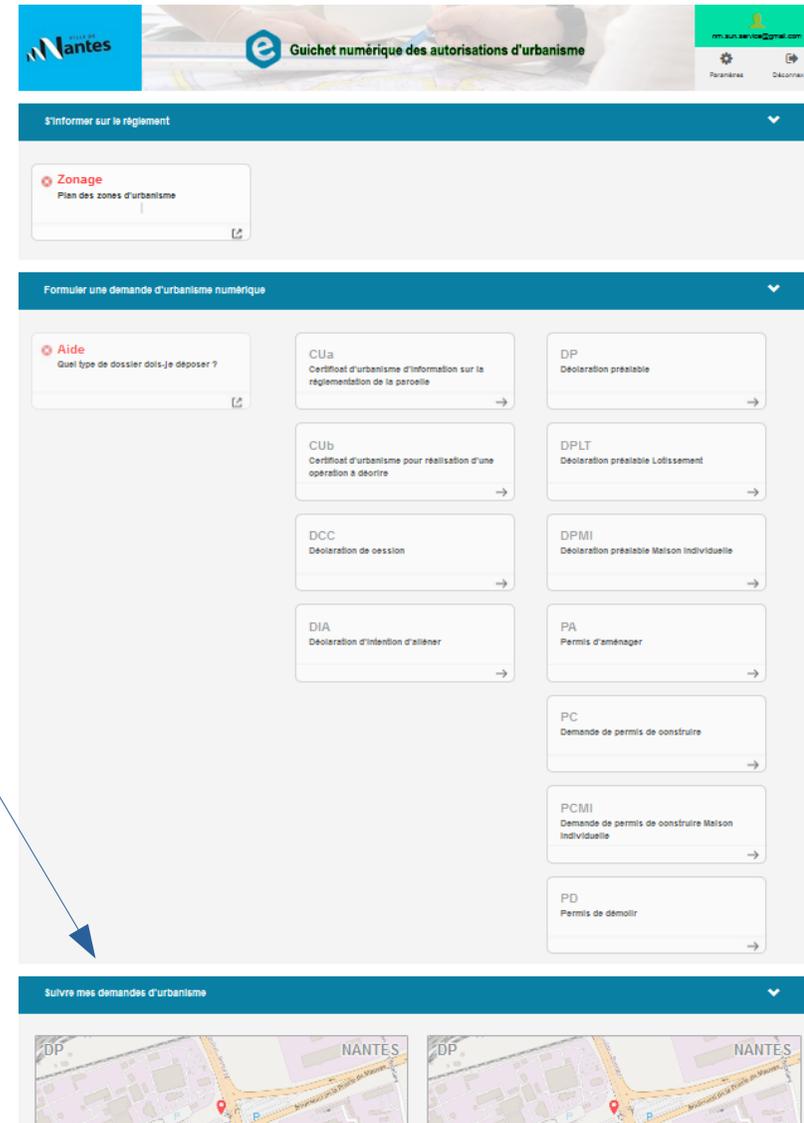
5.2 – Sélectionner le type de dossier que vous souhaitez déposer

5.3 – **ATTENTION** - si vous ne connaissez pas le type de dossier que vous devez déposer en fonction de votre projet :

- contacter votre Mairie [lien eServices](#)
- renseignez-vous directement sur [service-public.fr](#)



Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de votre Mairie



N°6 – Le Cerfa numérique

6.1 – Le Cerfa numérique est interactif

6.2 – [informations]

Importer un Cerfa numérique
(format PDF) déjà rempli

Disponible sur Service-public.fr

Exporter votre dossier (cerfa et
pièces) au format ZIP

Vérifier les erreurs à corriger avant
de déposer mon dossier

*Vous ne pourrez pas déposer votre
dossier, s'il contient des erreurs*

Sauvegarder mon dossier
(il s'enregistrera en brouillon)

Transmettre le dossier à la
commune, pour l'instruction

Retour à la page d'accueil du
GNAU

IMPORTER LE
DOSSIER

EXPORTER LE
DOSSIER

VÉRIFIER MA
SAISIE

SAUVEGARDER

TRANSMETTRE
MA DEMANDE

RETOUR

FORMULER Cua - Certificat d'urbanisme d'information sur la réglementation de la parcelle À Couëron

1 sur 6

Certificat d'urbanisme d'information

Références cadastrales

Note descriptive succincte du projet

Notice d'information

Pièces à joindre

1/6

Demande de Certificat d'urbanisme

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

cerfa N° 13410*05

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez connaître les règles applicables en matière d'urbanisme sur un terrain.
- vous souhaitez savoir si l'opération que vous projetez est réalisable.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

C U

La présente demande a été reçue à la mairie

1 - Objet de la demande de certificat d'urbanisme

a) Certificat d'urbanisme d'information
Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.

b) Certificat d'urbanisme opérationnel
Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

2 - Identité du ou des demandeurs

Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision.
Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Vous êtes une personne morale

Dénomination : Raison sociale :

N° SIRET : Type de société (SA, SCL...) :

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

3 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : Voie : Localité :
Lieu-dit :
Code postal : BP : Cedex :
Téléphone : indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : bruno.tual@nantesmetropole.fr
J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)
Numéro : Voie :
Lieu-dit : Localité :
Code postal : BP : Cedex :
Références cadastrales* : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 3) : Préfixe : Section : Numéro :
Superficie totale du terrain (en m²) :

1 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

N°7 – Les pièces justificatives

- 7.1 – En plus du Cerfa numérique, vous devez joindre des pièces justificatives qui explicitent votre projet en dessous du Cerfa, se trouve le volet « Joindre »
- 7.2 – Pour joindre vos documents (au format PDF, JPEG ou PNG), cliquez sur 
- 7.3 – [informations] Vous devez déposer, à minima, un document par pièce justificative demandée. Vous ne pouvez pas déposer un seul et unique document comme pièce justificative.
exemple : DP1.Plan de situation = 1 document / DP2.Plan de masse = 1 document (...)
- 7.4 – L'onglet  vous permet d'ajouter des pièces complémentaires, selon les caractéristiques de votre projet
- 7.5 – Si vous devez déposer des pièces complémentaires spécifiques au Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm) ou au zonage pluvial, vous devez cliquer sur l'onglet  et cocher la case « Autres documents » et valider .



Ajouter des pièces libres

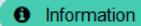
Autres documents

Valider Annuler

Ensuite, pour pouvez joindre vos documents PLUM ou zonage pluvial, dans le volet 'AUTRE. Autre pièce'

AUTRE. Autre pièce

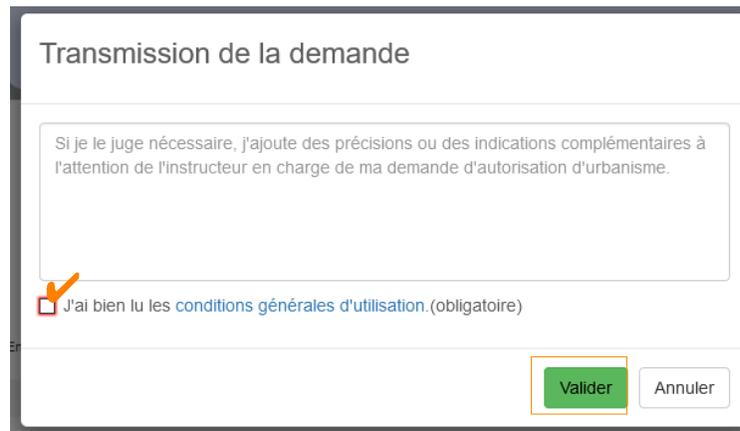




N°8 – Le dépôt du dossier d'autorisation d'urbanisme

- 8.1 – Après avoir complété votre Cerfa et joint vos pièces justificatives, vous pouvez désormais transmettre votre dossier à la commune.

→ pour cela cliquer sur

A screenshot of a web form titled "Transmission de la demande". It features a text area with the instruction: "Si je le juge nécessaire, j'ajoute des précisions ou des indications complémentaires à l'attention de l'instructeur en charge de ma demande d'autorisation d'urbanisme." Below this is a checkbox with an orange checkmark icon and the text "J'ai bien lu les conditions générales d'utilisation. (obligatoire)". At the bottom right, there are two buttons: "Valider" (highlighted with a green box) and "Annuler".

Vous devez cocher la case des CGU, avant de valider

- 8.2 – Vous recevrez ensuite un **Accusé d'Enregistrement Électronique (AEE)** sur votre adresse mail, confirmant que votre dossier a bien été enregistré et transmis à l'administration.
(numéro d'enregistrement, heure, date de transmission, etc.)

- 8.3 – Ensuite, dans un délai de 10 jours ouvrés, l'administration vous adressera un **Accusé de Réception Électronique (ARE)** sur votre adresse mail, tenant lieu de récépissé de dépôt. Il confirme la bonne réception de votre dossier par l'administration. **De fait, il est préconisé de bien conserver ce mail.**

Cet ARE précise :

- les mentions obligatoire prévus au code de l'urbanisme (délai d'instruction, votre numéro de dossier, incomplétude,...)
- le service chargé du dossier (adresse électronique ou postale, et son numéro de téléphone)